SOCIETE GENERALE
Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG LIQUIDITE PEA

Code ISIN : (C) FR0007010657

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable
En souscrivant à SG LIQUIDITE PEA, nourricier de AMUNDI SERENITE PEA, vous investissez les liquidités de votre PEA au travers de AMUNDI SERENITE PEA - O.
En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI SERENITE PEA - O et, accessoirement en liquidités.
La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI SERENITE PEA - O, à savoir :
Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :
Ce fonds est destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA. L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des titres éligibles au PEA afin de bénéficier de la fiscalité associée et d'échanger la performance de ces titres contre la performance du marché monétaire, l'€STR capitalisé. La gestion mise en œuvre vise ainsi à offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 1 mois, un rendement monétaire tout en leur permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'éligibilité PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
Les frais courants propres au fonds nourricier doivent être pris en compte pour l'appréciation de son objectif de gestion. Ainsi, l'objectif de gestion du fonds nourricier est de faire l'€STR diminué de ses propres frais courants après prise en compte des frais courants du maitre. Aussi, compte tenu de ses propres frais courants, la performance du fonds nourricier est inférieure à celle de son maitre. Cette performance sera en outre ajustée des coûts ou des gains liés à l'éligibilité au PEA.
Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :
Ainsi, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA et échange la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation de dérivés.
AMUNDI SERENITE PEA pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

SG LIQUIDITE PEA est éligible au PEA.
L'OPC est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice.
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque de son indice de référence l'€STR capitalisé.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les dispositions en matière de souscription/rachat de AMUNDI SERENITE PEA - O, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de AMUNDI SERENITE PEA - O.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,32 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

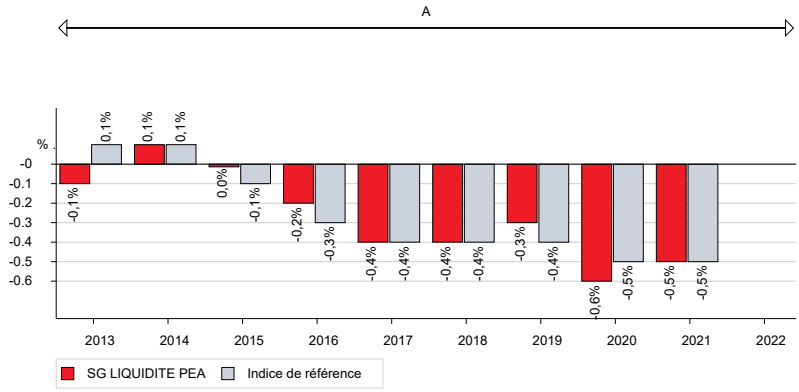

A : Depuis le 17 juillet 2012 le fonds est nourricier.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 22 mai 1997.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet http://www.societegeneralegestion.fr, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Responsabilité :
La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.